

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

PREMIERE PARTIE.

(*Suite.*)

CHAPITRE VI.

EFFORTS DE CHAMPLAIN ET DES RÉCOLLETS POUR DONNER COMMENCEMENT A LA FORMATION D'UNE COLONIE.

I.

Champlain repasse à Québec pour donner commencement à une vraie colonie.

Champlain, obligé, par sa charge, de veiller à l'exécution de l'engagement des associés, fit prendre, le 11 janvier 1620, une copie authentique de cet acte par les notaires Guerreau et Fourcy ; et ne doutant pas que l'établissement de Québec ne dût prendre la forme d'une vraie colonie, il résolut de s'y dévouer lui-même tout entier. Dans ce dessein, il donna ordre à ses affaires domestiques, fit transporter tous ses effets au lieu de l'embarquement, et disposa même madame de Champlain, sa femme, et plusieurs personnes attachées à son service, à aller se fixer à Québec. Enfin, pour entrer plus parfaitement dans les vues du roi au sujet de la religion, et la faire fleurir en Canada, il demanda avec instance, au Provincial des Récollets, que le P. Denis Jamay, resté en France comme procureur de la mission, retournât à Québec, et y reprît ses fonctions de supérieur ou de commissaire ; ce qu'il obtint, ainsi qu'un renfort de deux autres religieux. L'un d'eux, le P. Georges Le Bailif, était particulièrement connu du duc de Montmorency, du sieur Dolu et de M. de Villemelon, intendant de l'amirauté ; et, par estime pour la sagesse et la prudence de ce religieux, ils recommandèrent à Champlain, avant leur départ de France, de ne rien entreprendre, en Canada, sans sa participation, l'assurant qu'ils auraient toujours pour agréable tout ce qu'il ferait de concert avec lui.

II.

Madame de Champlain va s'établir à Québec.

Après une assez fâcheuse traversée, qui dura près de deux mois, le navire où ils s'étaient embarqués arriva près de Tadoussac, le 7 juillet de